

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relative à l'état des bâtiments scolaires.**

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst :

Je suis interpellé, suite à la parution d'un article dans la presse écrite à propos de l'état inquiétant des bâtiments scolaires. Le syndicat a fait état de situations difficiles voir dangereuses dans certains établissements. Les écoles ont été construites dans les années 70/80 nécessitant des rénovations lourdes et certainement ne répondent pas aux normes actuelles en matière d'énergie.

Il est de la responsabilité du pouvoir organisateur de veiller à la bonne santé de nos bâtiments scolaires, permettant les conditions d'un enseignement de qualité.

Il me revient récemment, qu'il a y eu un incendie dans une école et l'extincteur actionné était inutilisable.

Est-ce que le Collège a une vue globale de nos bâtiments scolaires ?

Est-ce que le Collège dispose d'un rapport actualisé de l'état de nos bâtiments scolaires ?

Qu'en est-il de la sécurité et de la salubrité au sein des bâtiments scolaires ?

Est-ce que le conseiller en prévention a rédigé un rapport à cet effet ? Pourriez-vous me communiquer une copie de ce rapport ?

Est-ce que vous comptez investir dans l'isolation des bâtiments scolaires de manière à permettre des économies d'énergie et le cas échéant à réduire l'empreinte écologique de nos bâtiments scolaires ?

Monsieur l'Échevin CUMPS donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen CUMPS geeft lezing van het volgende antwoord :

Je pense Monsieur le Conseiller que l'article de presse auquel vous faites référence concerne plutôt les bâtiments de la communauté française, les anciens athénées royaux. Pour ce qui concerne la commune et le patrimoine anderlechtois, il y a effectivement un incendie le 15 novembre, des cartons à vélos ont pris feu. L'école venait d'être livrée en vélos. Je me suis immédiatement rendu sur place en compagnie des représentants des services « Bâtiments communaux » et « SIPPT » au sein duquel figure une conseillère affectée à l'ensemble des écoles francophones et néerlandophones communales. Il y a donc eu un rapport des services mais il ne fait pas mention d'un extincteur hors d'usage. Cela s'est passé dans un préau extérieur. Par contre ce qui est attesté, est que l'alarme d'évacuation, pourtant fonctionnelle, n'a pas été actionnée pour informer les occupants. C'est donc oralement que les professeurs ont fait évacuer le bâtiment. Sur le plan du matériel cela fonctionnait mais sur le plan des usages, il faudra encore travailler ceci lors des exercices d'évacuation réalisés trois fois par an dans chacun des établissements scolaires communaux. Oui, il existe une vue globale de l'état des bâtiments scolaires. Chaque année, au moment de la constitution du budget, le service « Bâtiments communaux » fait la liste de tous les travaux qui doivent être réalisés et donne un

indicateur d'urgence à chaque intervention. Depuis douze ans, chaque année, toutes les demandes d'intervention classées « indispensables - très hautes et hautes » sont reprises automatiquement dans les différents budgets. Après, on effectue l'arbitrage sur ce qui est de niveau « moyen » car cela entraîne un débat entre les coûts énergétiques, les investissements de confort, etc. Un tiers du budget extraordinaire communal est consacré aux dépenses d'investissement dans les écoles, ce qui est important lorsque l'on regarde l'ensemble des besoins communaux. Ces investissements concernent généralement des investissements d'éclairage, de toiture, de façades, de châssis, etc. A chaque fois, cela amène des économies d'énergie. Nous allons établir un tableau chiffré qui permettra d'objectiver toutes ces économies réalisées.